



Conseil d'administration

Délibération du 9 juillet 2024

POINT 6 : BILAN FINANCIER 2023 - CVEC

Exposé des motifs

Bilan - annexe au Compte financier voté au CA du 24/03/2024 (délibération N°6)

Le solde de la campagne 2022/2023 s'est traduit par un calcul de péréquation effectué par le CNOUS en juillet 2023 permettant à chaque Crous non seulement de reverser le solde de la collecte de la CVEC aux établissements bénéficiaires, mais également à chaque Crous de constater la part de la collecte lui revenant, permettant ainsi aux Crous de financer des actions telles que définies dans le décret n°2019-205 du 19 mars 2019.

Le Crous de Corse a constaté sur 2023 une recette de 43 935,96 €.

43 697,55 € furent dépensés pour des actions CVEC en section de fonctionnement, et 5 659,69 € en investissement utilisant le fonds de roulement précédemment gagé à cet effet.

Le solde de l'année 2023 (recettes-dépenses) de 238,41 € vient abonder le résultat 2023, puis ensuite les réserves (au 10682 via le 120) et le fonds de roulement de l'établissement, permettant ensuite le financement de dépenses d'investissement pour les projets CVEC.

Il conviendra de considérer l'ensemble des reliquats non-dépensés comme étant gagés dans le fonds de roulement de l'établissement, soit un total de 24 959,63 € à fin décembre 2023 déduction faite des dépenses d'investissement de l'année pour les projets CVEC.

Projet de délibération

- Adoption du bilan financier - CVEC

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 9 juillet 2024

Pour la Secrétaire Générale de la région académique de
Corse assurant l'intérim des fonctions de Recteur